

[Accueil](#) > [Bruxelles capitale](#) > [Bruxelles](#) > [Réunions](#) > [Conseil communal du lundi 10 septembre 2018 à 16h00](#)

[122] Patrimoine Public - - Direction administration - 2183213 (R)

Co-construction des Pirates

Cycle de vie

- 2018-09-15T22:00 web recherche manuelle

Arguments

Aide

- **Pour**
 - Parce que j'appuie le collègue
 - Parce que le dossier est complet et convaincant
- **Contre**
 - Parce que je suis contre le collègue
 - Parce que l'information est absente ou insuffisante
 - Parce que la transparence administrative n'a pas été respectée
- **Abstention**
 - Parce que justification reprise au procès-verbal
 - Parce que le quorum n'est pas atteint

Evaluations

Est-ce que les arguments sont vrais, pertinents et importants ?

Aternative	Critère	Evaluation de X
Pour	j'appuie le collègue	Vrai - peu pertinent - peu important
	le dossier est complet et convaincant	Vrai - tres pertinent - très important
Contre	je suis contre le collègue	Vrai - peu pertinent - peu important
	l'information est absente ou insuffisante	Vrai - pertinent - important
	la transparence administrative n'a pas été respectée	Vrai - pertinent - important
Abstention	la justification doit être reprise au procès-perbal	Vrai - pertinent - important
	le quorum n'est pas atteint	Faux (pas de vote sans quorum)
		Conclusion ???

ArgMap:

```
@context:  
  schema: http://schema.org/  
Alt:  
- value: dummy  
Args:  
- value: dummy too
```

Informations complémentaires

Certaines informations n'appuient pas un choix mais méritent d'être publiées

Tags

```
Semantic:  
  @context:  
    schema: http://schema.org/
```

Documents administratifs

Détails

Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation de l'escalier d'entrée de la crèche Neybergh, avenue Richard Neybergh 6 à 1020 Bruxelles.- Dossier n° 0660/0322/2018.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 27.250,41 EUR TVA comprise.-

Article 84407/72640 du budget extraordinaire de 2018.- Projet d'investissement n° FH07-60-2018.-

Emprunt : article 84407/96151.- Prendre pour information la décision n° 279 du Collège du 28/06/2018, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

Short URL

From:
<https://www.conseil-citoyen.be/> - Conseil citoyen

Permanent link:
https://www.conseil-citoyen.be/bru/cmnbru/meet/2018-09-10t16-00_gcmnbrubruadm_seance_conscmn/sp123/start

Last update: 2018/09/16 00:22

